

Questions au Feuilleton

M. le Président: La présidence a entendu les interventions du député de Kamloops—Shuswap et des autres. Elle prend bonne note de la forte recommandation du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) concernant la question de la perte de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je ne suis pas absolument sûr que la présidence puisse aider les députés par une décision, mais je vais certainement étudier la question. Naturellement, comme tout président, je suis conscient du respect que les députés doivent avoir pour le Règlement et aussi du fait qu'il n'est que provisoire. Je pense qu'il serait bon que les députés notent ce qu'a dit le député d'Ottawa—Vanier.

En ce qui concerne la plainte du député de Kamloops—Shuswap, la présidence va étudier ses observations et rendra sa décision en temps utile. Comme je l'ai dit, je ne suis pas certain que le président puisse faire grand-chose à ce sujet.

M. Lewis: Monsieur le Président, puis-je ajouter une chose?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence va entendre le secrétaire parlementaire par pure bienveillance. Je ne voudrais pas que cela soit considéré comme un précédent autorisant un député à revenir sur une affaire. Le député a une autre chose à dire?

M. Lewis: C'est exact, monsieur le Président. Je ne le mentionne que pour être utile. Discuter de l'abandon de la motion d'un député est une chose, mais remplacer cette motion par celle d'un autre député c'est tout autre chose. Si Votre Honneur regarde l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui il remarquera que le député de Kamloops—Shuswap doit présenter une motion ou un projet de loi jeudi. Il me semble qu'il aurait été difficile de placer lundi la question normalement prévue pour jeudi, car certains députés peuvent s'être organisés pour participer au débat ce jour-là. Même chose pour la motion de vendredi. Nous ne voulions pas proposer cela, car nous aurions alors perturbé la façon dont les gens organisent leur temps pour intervenir sur certains sujets. C'est la raison pour laquelle nous n'avions pas de solution. Je pense en effet que c'est une chose que nous devons envisager.

• (1140)

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire de ce complément d'information. Je considérerai la question.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 5 et 7.

[Texte]

LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE EN L'HONNEUR DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Question n^o 5—M. Malépart:

1. Combien a coûté au total au gouvernement la visite du Président des États-Unis à Québec les 17 et 18 mars 1985?

2. Le gouvernement a-t-il donné un spectacle en l'honneur du Président des États-Unis, au Grand Théâtre de Québec le 17 mars et, dans l'affirmative, a) quel en a été le coût, b) combien en a-t-il coûté pour la participation de la distribution artistique réunie pour l'événement?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): 1. Approximativement 2,6 millions de dollars. 2. Voir la réponse à la question n^o 7 donnée aujourd'hui.

LA VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Question n^o 7—M. Boudria:

1. A-t-on offert un spectacle de gala à Québec, le 17 mars 1985, en l'honneur de la visite au Canada du président des États-Unis et, dans l'affirmative, qui en a approuvé la tenue et combien de personnes y ont assisté?

2. A-t-on consulté le service du protocole du ministère des Affaires extérieures au sujet des dignitaires et dirigeants canadiens qui devraient être invités et, sinon, pourquoi?

3. A-t-on omis d'inviter des dignitaires et dirigeants canadiens qui, selon le protocole, auraient dû être invités à de telles activités et, dans l'affirmative, quels sont leurs nom et titre?

4. A-t-on invité des députés ou des sénateurs au spectacle et, dans l'affirmative, quels sont leurs nom et allégeance politique?

5. Combien le spectacle a-t-il coûté au total?

6. a) Combien en a-t-il coûté pour retenir les services des artistes, b) leur contrat prévoyait-il le paiement de leurs frais de logement, de séjour et de déplacement et, dans l'affirmative, combien en a-t-il coûté?

7. Combien ont coûté la location du Grand Théâtre de Québec et les services connexes et quel ministère a absorbé ces coûts?

8. Combien la Société Radio-Canada a-t-elle exigé pour produire et télédiffuser le spectacle?

9. Des groupes de Canadiens étaient-ils représentés au spectacle et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms des organismes et de leurs représentants, b) le gouvernement a-t-il eu des frais à assumer et, dans l'affirmative, lesquels, c) sur quels critères s'est-on fondé pour déterminer les organismes à inviter?

10. A-t-on organisé des cérémonies officielles d'arrivée à Québec et la GRC y a-t-elle participé et, dans l'affirmative, a) combien d'agents en tenue d'apparat y ont pris part et combien étaient des femmes, b) les agents provenaient-ils tous de Québec et, sinon, quel moyen a-t-on utilisé pour les transporter à Québec, c) combien en a-t-il coûté au contribuable pour les traitements et les frais de séjour, de logement et de transport des agents?

11. a) Combien la sécurité de la visite a-t-elle coûté au contribuable, b) ces coûts ont-ils tous été absorbés par le ministère du Solliciteur général et sinon, pourquoi, c) ces coûts comprenaient-ils aussi la sécurité assurée par des agents de services provinciaux et municipaux ou d'organismes privés?

12. A-t-on loué des limousines pour la visite et, dans l'affirmative, a) combien, b) combien en a-t-il coûté dans chaque cas et quels sont les nom et adresse des fournisseurs?

13. Combien en a-t-il coûté en aliments pour chaque repas offert durant la visite de deux jours?